

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE SOLOGNE

## REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- \* - \*

(Exécution de l'art. L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Communautaire des Portes de Sologne se réunira en séance ordinaire, le :  
**Mardi 10 JUILLET 2018 à 18 h 00**

### ORDRE DU JOUR

#### 1 – DIRECTION GENERALE

- 1.1 Désignation des membres délégués CCPS pour siéger auprès du SEBB
- 1.2 Avenant n°2 au CRST Sologne Val Sud
- 1.3 Dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège de Lamotte Beuvron

#### 2 – URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 2.1 Débat sur le PADD du SCoT
- 2.2 Modification simplifiée n° 1 du PLU d'Ardon — modalités de mise à disposition au public

#### 3 – FINANCES – MARCHES PUBLICS

- 3.1 Décision modificative n°1 du budget principal

#### 4- ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

- 4.1 Rapport 2017 sur le prix et la qualité du Service d'Assainissement Non Collectif

#### 5 – DEVELOPEMENT ECONOMIQUE

- 5.1 Intervention de l'EPFLI pour l'acquisition d'un terrain à vocation économique sur Marcilly-en-villette.

#### 6 – QUESTIONS DIVERSES

DECISIONS COMMUNAUTAIRES  
PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L5211-10 du CGCT

2018/10

Décision portant reconduction du marché CC2015008 - lot n°1 et lot n°2 Marchés

Le 4 Juillet 2018  
Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

